



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE PONTIAC

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac tenue mardi, le 19 septembre 2017 compter de 9h10 heures, à Campbell's Bay, sous la présidence de monsieur Raymond Durocher préfet, et à laquelle sont présents :

Minutes of the meeting of the Regional County Municipality of Pontiac Council, held on Tuesday, September 19th 2017 at 9:10 a.m. in Campbell's Bay, under the chairmanship of the warden Mr. Raymond Durocher and to which are present:

Conseiller régional monsieur Raymond Durocher, préfet de la MRC de Pontiac
Conseiller régional monsieur Terry Murdock, préfet suppléant de la MRC Pontiac
Conseiller régional monsieur Winston Suntrum L'Ile-aux-Allumettes
Conseiller régional monsieur Jim Gibson, maire de Rapides-des-Joachims
Conseillère régionale madame Colleen Larivière mairesse de la municipalité de Litchfield
Conseillère régionale madame Kim Cartier-Villeneuve, mairesse d'Otter-Lake
Conseiller régional monsieur John Armstrong, maire de Clarendon
Conseillère régionale madame Sandra Murray, mairesse de Shawville
Conseiller régional monsieur Bill Stewart, maire de Campbell's Bay
Conseillère régionale madame Doris Ranger, mairesse de Sheenboro
Conseiller régional monsieur Donald Gagnon, maire de Chichester
Conseiller régional monsieur Jean-Louis Corriveau, pro-maire de l'Île-du-Grand-Calumet
Conseiller régional monsieur Alain Gagnon, maire de Bryson
Conseillère régionale madame Kathy Bélec, mairesse de Mansfield-et-Pontefract
Conseiller régional monsieur David Rochon, maire de Waltham
Conseiller régional monsieur Brent Orr, maire de Bristol
Conseiller régional monsieur Carl Mayer, maire d'Alleyn-et-Cawood
Conseiller régional monsieur Gaétan Graveline, représentant de Fort-Coulonge
Conseillère régionale madame Lynne Cameron, mairesse de Portage-du-Fort

Monsieur Gabriel Lance Directeur général adjoint
Monsieur Bernard Roy Directeur général
Monsieur Régent Dugas Directeur du territoire
Madame Émilie Chazelas Directrice du développement économique

Madame Danielle Belec Communications

Madame Annie Vaillancourt comptable

Madame Nancy Dagenais Greffière

1 OUVERTURE ET PRÉSENCE | OPENING AND ATTENDANCE

Le conseiller régional monsieur Winston Sunstrum declare un conflit d'intérêt pour le point 9.1 item 3. - MRC-CI-2017-09-06.

Regional Councillor Winston Sunstrum declares a conflict of interest on 3 item of point 9.1 - MRC-CI-2017-09-06

RESOLUTION

C.M. 2017-09-01

Il est proposé par le préfet monsieur Raymond Durocher résolu d'ouvrir la session régulière du conseil régional de la MRC Pontiac pour le 19 septembre 2017.

ADOPTÉE

It is moved by Warden Mr. Raymond Durocher and resolved that the Regular Session of the Regional Council of the MRC Pontiac for September 19th 2017.

CARRIED

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

RESOLUTION

C.M. 2017-09-02

Il est proposé par conseiller régional monsieur John Armstrong et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mr. John Armstrong and resolved to adopt the agenda as modified.

CARRIED

3 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE LAST MEETINGS

RESOLUTION

C.M. 2017-09-03

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Sandra Murray et résolu d'adopter les procès verbaux des rencontres du conseil régional de la MRC Pontiac pour le 15 août 2017 et le 12 septembre 2017.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mrs. Sandra Murray and resolved to adopt the minutes of the August 15th and September 12th 2017 meetings of the Pontiac Regional County Municipality.

CARRIED

4 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL - COMITÉ ADMINISTRATION - ADOPTION OF MINUTES

RESOLUTION

C.M. 2017-09-04

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Jim Gibson résolu d'adopter le procès verbal de la rencontre du comité d'administration de la MRC Pontiac du mois septembre 2017.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mr. Jim Gibson and resolved to adopt the minutes of the Administration meeting of the MRC Pontiac.

CARRIED

5 PRESENTATIONS

5.1 M. ROZON 5 MINUTES POUR PRÉSENTER SON ÉVÈNEMENT

INFORMATION

M. Rozon invite les conseillers régionaux à la conférence de presse le 20 octobre ou il y aura déjeuner léger et du vin et fromage.

Le conseiller régional M. Murdock demande à voir son état financier vérifié.

Le conseiller régional Sunstrum demande s'ils sont incorporés, il répond non, il demande s'il peut apporter sa demande de 2018 à l'heure budgétaire en novembre, toutes ces informations devront être fournies afin de tenir compte de cet événement.

Le conseiller Sunstrum reconnaît qu'il s'agit d'un événement majeur dans le Pontiac, le développement économique est un besoin dans le Pontiac, il mérite certainement notre soutien. Il soupçonne que 10 000 \$ ne sera pas approuvé, il demande aux conseillers s'ils approuveront 10 000 \$.

La course de 'Bristol Dryland' est à la fin octobre. Cependant, M. Rozon demande un appui de 10 000\$ pour l'évènement du 6 au 7 janvier, le Pontiac international.

Cette demande sera examinée en prévision du budget de 2018.

M. Rozon invites the councillors to the press conference on October 20th with a light lunch and wine and cheese.

Regional councillor Mr. Murdock asks to see his audited financial statement.

Regional Councillor Sunstrum asks if they are incorporated, he answers no, He asks if he can bring his 2018 request at budget time in November, all that information will have to be provided in order to have this event consider.

Councillor Sunstrum does recognize that this is a major event in the Pontiac, economic development is a need in the Pontiac, certainly it deserves our support. He suspects 10 000\$ is not going to be approved, he asks the Councillors if they would approve 10 000\$.

The Dryland is end of October. However, Mr. Rozon is asking for support for the 6th - 7th of January is the Pontiac international in the amount of 10,000\$.

This request will be looked at in preparation of the 2018 budget.

5.2 9H30 : PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DES ÉLECTRONIQUES **| ELECTRONICS RECUPERATION PROGRAM**

Programme de récupération des électroniques. - 9h30 - INFORMATION

ARPE (association pour le recyclages des produits électroniques), 30 minutes de présentation et 15 minutes de questions...

M. Robert Comtois - Inspecteur | inspector ARPE

M. Comtois a des problèmes techniques avec la présentation powerpoint, après une présentation verbale, il offre l'aide d'ARPE à toutes les municipalités.

ARPE offre des conteneurs gratuits pour trier les écrans, ordinateurs et tous autres objets.

Chaque municipalité peut être convenue, il mentionne que cela peut se faire avec un accord avec la MRC qui superviserait l'intégralité du contrat. Ceci est négociable.

Mme Richardson explique que la municipalité de Mansfield a un conteneur en ce moment sur son site. Les conteneurs sont verrouillés et, lorsqu'ils sont pleins, les conteneurs sont expédiés. La municipalité est alors compensée. Elle invite d'autres personnes à contacter soit les DGs de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes ou Mansfield pour plus d'informations.

M. Comtois explique que les honoraires écologiques sont versés à eux, c'est l'accord qu'ARPE a avec REcy-Québec.

Le préfet M. Durocher explique que le problème dans la zone rurale est la proximité des choses, s'il existe un site local, il pourrait éviter que quelqu'un met l'article dans les ordures.

Conseiller Sunstrum explique qu'à L'Isle-aux-Allumettes si la personne ne veut pas recycler, elle doit la payer, c'est l'initiative suffisante pour encourager les gens à recycler.

Le préfet Durocher explique que ce fichier continuera d'être travaillé avec nos employés de l'environnement et explique que la présentation powerpoint sera transmis à toutes les municipalités par courriel.

non-official translation

Mr. Comtois has technical problems with the powerpoint presentation, after a verbal presentation he offers the assistance of ARPE to all municipalities.

ARPE offers free containers to sort things such screens, computers and all other items.

Each municipality can have its proper agreement, he mentions that this can be done with one agreement with the MRC who would oversee the entire contract. This is negotiable.

Ms. Richardson explains that the municipality of Mansfield has a container at the moment on their site. The containers are locked and when they are full the containers gets shipped. The municipality is then compensated. She invites others to contact either the DGs of Allumettes Island or Mansfield for futher information.

Mr. Comtois explains the eco-fee goes to them, this is agreement that ARPE has with REcy-Québec.

Warden Durocher explains the problem in the rural area is the proximity of things, if there is a local site it might avoid someone from putting the article in the garbage.

Councillor Sunstrum explains that at Allumettes Island if the person doesn't want to recycle, they have to pay for it, that is initiative enough to encourage people to recycle.

Warden Durocher explains this file will continue to be worked with our environmental employees and explains that the powerpoint presentation will be forwarded to all municipalities.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS PUBLIQUE | PUBLIC QUESTION PERIOD

M. Jim Coffey – *'félicite les 3 municipalités qui ont adopté des résolutions contre le processus CNL. Il demande si la MRC reconsidère leur position.'*

Préfet Durocher explique que la MRC attend de plus amples informations, cet article est prévu lors de la prochaine session de travail. En tant qu'organisme régional, c'est notre responsabilité, nous partageons des préoccupations, il faut répondre à beaucoup de questions, alors la MRC Pontiac prendra position.

La conseillère Doris Ranger mentionne qu'elle sait que le village de *Deep River* a publié un document de 58 pages et suggère que d'autres maires devraient consulter ce document.

Préfet Durocher mentionne qu'il est conscient que certaines régions ont déposé des documents, tels que *Deep River*, mais seulement après avoir eu les informations et les faits.

Ce que M. Coffey propose, *'c'est que la MRC de Pontiac, sur la base d'une résolution intérimaire, par exemple à ce moment-là, c'est ce que nous croyons.'*

M. Rick Bradshaw - résident de Sheenboro

'En plus sur le même sujet, la position est une position naturelle, puisque cela a été introduit pour la première fois lorsque CNL a commencé à parler de cela, il y a eu beaucoup d'informations.'

'Sa soumission était purement émotive, la première chose qu'il demande est de demander à tous ceux qui sont ici de lire la soumission Deep River. Ils ont fait leur travail, il demande que les maires lisent. Le second est la soumission de Sentinelle, l'importance de celle-ci ne traite pas de la rivière, elle ne traite que du site. Il encourage tous les maires à le lire aussi et demandez aux conseillers de le lire également. Il incombe à nos citoyens de comprendre cela. Ce qui se passe avec tout cela, en fin de compte, nous sommes tout seul. On nous dit continuellement d'adresser la commission de la sécurité nucléaire, si vous regardez la structure du gouvernement, c'est une organisation de capture qui dépend du comité nucléaire. Pour réduire ce court terme, la réponse de la CCSN au ministère des Ressources naturelles. EACL qui supervise CNL est également financée par le ministère des Ressources naturelles, il n'y a pas de contrôle indépendant. Son point de vue est que c'est vraiment à nous.'

Le conseiller Sunstrum réitère que M. Bradshaw sait déjà qu'il n'est pas d'accord avec sa position. Le conseiller Sunstrum ne prend pas de position contre la CNL, ce sont des organisations professionnelles.

Le préfet Durocher explique que nous avons des partenaires, qui sont là pour nous et nous sommes là pour eux. En 2016, cette chambre, sur demande, a embauché un deuxième employé pour notre département de l'environnement, cela montre l'importance pour nous.

M. Sunstrum remercie M. Bradshaw.

M. Jim Coffey - *'congratules the 3 municipalities that passed resolutions against*

the CNL process. He asks if the MRC is reconsidering their stand.'

Warden Durocher explains that the MRC is waiting for further information; this item is scheduled at the next working session. As a regional body this is our responsibility, we share concerns, a lot of questions need to be answered, only then will the MRC Pontiac take a position.

Councillor Doris Ranger mentions that she is aware that Deep River put out a 58 page document and suggests that other mayors should consult this document.

Warden Durocher mentions that he is aware that some regions have deposited documents, such as Deep River, but only after they had the information and facts.

What Mr. Coffey is proposing *'is that the MRC Pontiac based on a interim resolution for example at this time this is what we believe.'*

Mr. Rick Bradshaw - Sheenboro resident

'Further on the same subject , the stance is a natural stance, since this was first introduced when CNL started talking about this, there has been a lot of information come out.

His submission was purely emotional; the first thing he is asking is urging everyone here to read the Deep River submission. They have done their job, he asks that mayors read. The second is the River keepers' submission, the importance of that one doesn't deal with the river, it only deals with the site. He encourages all mayors read it as well and ask that councillors read it as well. It is our responsibility as citizens to understand this. What is happening with all this, in the end we are on our own. We are told continually to adress the nuclear safety commission, if you look at the gov structure, it is a capture organisation that depends on the Nuclear Committee to exists. To cut this short the CNSC answer to the ministry of Natural resources. AECL who oversees CNL is also funded by the Ministry of Natural resources, there is no independent oversight in this. His point is it really is up to us.'

Councillor Sunstrum reiterates that Mr. Bradshaw already knows that he disagrees with his stance. Councillor Sunstrum is not writing off the CNSC, they are professional organisation.

Warden Durocher explains that we have partners, who are there for us and we are there for them. In 2016 this chamber upon a request, hired a second employee for our environmental department, this shows the importance to us.

Mr. Sunstrum thanks Mr. Bradshaw.

Le préfet demande une pause de 5 minutes à 10h09.
Warden Durocher calls a 5 minute recess at 10h09 a.m.

La rencontre recommence à 10h18
Meeting reconvenes at 10h18 a.m.

Aucun question des médias.
No questions from the media.

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION

7.1 ACCEPTATION DU DÉLÉGATION DE POUVOIR AU SEIN DU TRANSFERT DE SERVICE 911

RESOLUTION

C.M. 2017-09-05

Considérant que les municipalités doivent fournir les services d'un centre d'urgence 9-1-1 à leurs citoyens;

Considérant que Groupe CLR (CLR) offre présentement le service à la municipalité pour le montant de la taxe du 9-1-1;

Considérant que le contrat avec Groupe CLR se termine le 31 décembre 2017;

Considérant que les municipalités ont déclaré leur intention de ne pas renouveler à son échéance l'entente avec le groupe CLR pour les services d'un centre d'urgence 9-1-1;

Considérant que la répartition incendie pour les municipalités est déjà fournie par la MRC des Collines et qu'un frais est présentement payé pour ce service;

Considérant que la MRC des Collines peut offrir les services d'un centre d'urgence 9-1-1 et de répartition incendie en échange d'un paiement représentant la totalité du montant de la taxe du 9-1-1;

Considérant que pour bénéficier de ce service la MRC de Pontiac doit signer une entente avec la MRC des Collines;

Considérant que cette entente représentera annuellement des économies importantes pour les municipalités;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller régional Winston Sunstrum et résolu que la MRC de Pontiac accepte la délégation de pouvoir pour la gestion des contrats de services 911.

Et que cette délégation permet à la MRC de Pontiac de modifier le SCAU/SSAU, receveur de la taxe du 9-1-1 des municipalités.

ADOPTÉE

Non-official translation

ACCEPTING OF the delegation of power to the MRC Pontiac to manage the 911 service contracts

Whereas Municipalities must provide the services of a 9-1-1 emergency call center to their citizens;

Whereas Groupe CLR (CLR) is currently providing the service to the municipality for the amount of 9-1-1 tax;

Whereas the contract with CLR ends on 31 December 2017;

Whereas the municipalities have declared their intention to not renew the agreement with Groupe CLR for the services of a 9-1-1 emergency call center when it expires;

Whereas the fire dispatch is currently provided by the MRC des Collines and the municipality pays a fee for this service;

Whereas that the MRC des Collines is offering to provide the services of a 9-1-1 emergency call center and fire dispatch for the amount of the 9-1-1 tax only;

Whereas the MRC Pontiac must sign an inter-MRC agreement for this service

Whereas this agreement will represent important annual savings per municipality;

For these reasons,

It was moved by regional councilor Mr. Winston Sunstrum and resolved that the MRC Pontiac accepts the delegation of power to manage the 911

service contracts.

Also resolved that this delegation allows the MRC Pontiac to modify the recipient of the 911 tax on behalf of the municipality.

CARRIED

7.2 INTERVENTION HORS ROUTE | OFF ROAD INTERVENTIONS

RESOLUTION

C.M. 2017-09-06

CONSIDÉRANT QUE le MRC entreprend présentement le processus de création d'un plan de sauvetage hors route;

CONSIDÉRANT que 'Sauvetage Bénévole de l'Outaouais' ont proposé un accord pour fournir le service sur le territoire de la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT que 'Sauvetage Bénévole de l'Outaouais' sont une entité reconnue par AQBRS - Association québécoise de bénévoles en recherche et sauvetage;

CONSIDÉRANT que le 31 août 2017, le ministre de la Sécurité publique a annoncé qu'une aide financière sera disponible afin de soutenir les organisations admissibles dans l'acquisition de matériel destiné au sauvetage hors route;

Il est proposé par la conseillère régionale madame Colleen Larivière et résolu que la MRC de Pontiac s'engage à mettre en place un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route sur son territoire.

Il est également résolu que la MRC de Pontiac désire faire une demande d'aide financière au Ministère de la sécurité publique au sein de le program SUMI.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING that ' Ottawa Search and Rescue ' has proposed an agreement to provide the service on the territory of the MRC Pontiac;

CONSIDERING that 'Ottawa Search and Rescue' is an entity recognized by AQBRS - Quebec Association of Search and Rescue Volunteers;

CONSIDERING that on August 31, 2017, the Minister of Public Safety announced that financial assistance will be available to support eligible organizations in the acquisition of off-road rescue equipment;

It was moved by Regional Councillor Mrs. Colleen Larivière and resolved that the Pontiac MRC undertake to implement a local off-highway emergency response protocol (PLIU) on its territory.

Be it further resolved that the MRC of Pontiac wishes to apply for financial assistance to the Ministry of Public Security within the SUMI program.

CARRIED

7.3 CHANGEMENT DE CENTRE 911

RESOLUTION

C.M. 2017-09-07

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec créée conformément à la Loi sur la

fiscalité municipale doit faire remise de la taxe mensuelle imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement de leur centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a reçu une délégation de certaines municipalités de son territoire afin de gérer les contrats de services de réponse au 9-1-1, ce qu'elle a accepté;

ATTENDU que les services de réponse d'urgence 9-1-1 seront désormais assurés, pour les municipalités ayant délégué leur compétence, par un nouveau fournisseur à compter du 1^{er} janvier 2018 et que la remise de la taxe est effectuée deux mois après qu'elle ait été imposée, l'ancien fournisseur devant toutefois être payé jusqu'à la date de cessation de services avec la taxe perçue pour cette période;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Terry Murdock et unanimement résolu

Que la Municipalité régionale de comté de Pontiac demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de désormais verser, pour et à l'acquit des chacune des municipalités délégataires ainsi que le Territoire non-organisée du Lac Nigault, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui leur sont dues à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin Old Chelsea. Chelsea (Québec) J9B 1J4, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de chacune des municipalités ayant effectué une délégation, tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 30 jours au préalable de tout changement d'instructions ou de cessation de délégation;

À charge pour l'Agence de faire rapport à la MRC de Pontiac ainsi qu'à chacune des municipalités locales concernées et à la MRC des Collines-de-l'Outaouais des sommes ainsi versées, et ;

Que l'Agence soit autorisée à faire remise de la taxe aux fournisseurs du service 9-1-1 (actuel et nouveau) conformément au préambule de la présente, avec le décalage de remise de deux mois.

ADOPTÉE

non-official translation (in part)

It was moved by the Regional Councillor Mr. Terry Murdock and unanimously resolved

That the MRC Pontiac request the Municipal Finance and Development Agency of the 9-1-1 emergency centers in Quebec to pay, for and to the satisfaction of each of the delegated municipalities and the Unorganized Territory of Lac Nigault, all the rebates of the tax imposed under section 244.68 of the Act respecting municipal taxation owed to them, to the MRC des Collines-de-l'Outaouais at 216 Old Chelsea Road . Chelsea, Quebec, J9B 1J4, this being of a discharged nature for the Agency in respect of each of the municipalities that have delegated authority, until it is notified at least 30 days in advance of any change in instructions or termination of delegation;

The Agency shall report to the MRC Pontiac and to each of the local municipalities concerned and to the MRC des Collines-de-l'Outaouais the amounts so paid, and;

That the Agency be authorized to remit the tax to 9-1-1 service providers (current and new) in accordance with the preamble of this section, with the two-month remittance delay.

CARRIED

7.4 RÉSOLUTION POUR ACCORDER LE CONTRAT À LCC & ASSOCIÉS INC.

RESOLUTION**C.M. 2017-09-08**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la rénovation du vieux bâtiment de la MRC Pontiac;

CONSIDÉRANT la discussion et les conditions stipulées par le comité plénier lors de la réunion du 12 septembre;

CONSIDÉRANT QU'après vérification par la comptable de la MRC Pontiac, il est confirmé que les fonds sont suffisants pour poursuivre le projet tel que prévu et que les fonds proviendront de notre budget ordinaire et de FDT ainsi que le solde de l'excédent transféré suite à la fermeture du CLD.

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Terry Murdock et unanimement résolu d'attribuer le contrat de rénovation extérieur du vieux bâtiment de la MRC Pontiac au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise LCC et Associés Canada.

UNANIMEMENT ADOPTÉE

Non- official translation

CONSIDERING the call to tender for the building renovations to the MRC Pontiac building;

CONSIDERING the discussion and conditions stipulated by the plenary committee at the September 12th meeting;

CONSIDERING THAT after verification by the accountant of the Pontiac MRC it is confirmed that the funds are sufficient to continue the project as planned and that the funds will come from our regular budget and FDT as well as the balance of the transferred surplus at the closing of the CLD.

It was moved by the Regional Councilor Terry Murdock and unanimously resolved to award the contract for exterior renovation of the old Pontiac MRC building to LCC and Associates Canada's the lowest compliant bidder.

CARRIED UNANIMOUSLY

8 FINANCES**RESOLUTION****C.M. 2017-09-09****LISTE DES COMPTES A PAYER ET LA LISTE DES COMPTES PAYÉS**

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Terry Murdock et unanimement résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant de 85 024.00\$ de la liste des comptes à payer de la MRC de Pontiac, et le montant de 493 593.10\$ de la liste des comptes payés.

APPROBATION DES DÉPENSES DE VOYAGE ET D'AFFAIRES DES ÉLUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Il est également résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant payé pour les dépenses de frais de voyage et d'affaires des élus de la MRC de Pontiac au montant de 935.70\$ pour la période de paie 17 pour l'année 2017.

ADOPTÉE

LISTS OF ACCOUNTS PAYABLE AND LIST OF PAYMENTS

It is moved by Regional Councillor Mr. Terry Murdock and resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the list of accounts payable in

the amount of \$85 024.00 and the list of payments in the amount of \$493 593.10.

APPROVAL OF THE TRAVEL AND BUSINESS EXPENSES OF ELECTED OFFICIALS SINCE THE LAST MEETING

It is also resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the amount paid for the travel and business expenses of the elected officials of the MRC Pontiac in the amount of \$935.70 for pay period 17 of the year 2017.

CARRIED

9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ECONOMICAL DEVELOPMENT

9.1 HUIS CLOS FLOTTANT | FLOATING IN-CAMERA

RESOLUTION

C.M. 2017-09-10

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Donald Gagnon et résolu d'entrer en huis-clos à 10h38.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mr. Don Gagnon and resolved to go in camera at 10h38

CARRIED

Nous enregistrons le départ de monsieur Winston Sunstrum à 10h40.
We register the departure of Mr. Winston Suntrum at 10h40.

9.2 SORTIR DU HUIS-CLOS | OUT OF IN-CAMERA

RESOLUTION

C.M. 2017-09-11

Il est proposé par monsieur Terry Murdock et résolu de sortir du huis-clos à 10H54.

ADOPTÉE

It is moved by Mr. Terry Murdock and resolved to come out of the in-camera at 10h54.

CARRIED

Nous enregistrons le retour de monsieur Winston Sunstrum à 10h54.

We register the return of Mr. Winston Sunstrum at 10:54 a.m.

9.3 RECOMMANDATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT | INVESTMENT COMMITTEE RECOMMENDATIONS

9.3.1 MRC-CI-2017-09-04

RESOLUTION**C.M. 2017-09-12**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement détient la responsabilité d'analyse des demandes auprès des fonds de Soutien d'Entreprises pour la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été analysé et est recommandé suite à la rencontre du mois de septembre

MRC-CI-2017-09-04 - 5000\$

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Donald Gagnon et résolu que le conseil régional de la MRC Pontiac approuve la recommandation MRC-CI-2017-09-04 du comité d'investissement.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING THAT the Investment Committee has the responsibility of analyzing applications from the Business Support Funds for the MRC de Pontiac;

CONSIDERING THAT this file has been analyzed and is recommended following the meeting in September

MRC-CI-2017-09-04 - \$ 5,000

It is moved by Regional Councilor Donald Gagnon and resolved that the Regional Council of the MRC Pontiac approves the recommendation of the Investment Committee MRC-CI-2017-09-04.

CARRIED

9.3.2 MRC-CI-2017-09-05**RESOLUTION****C.M. 2017-09-13**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement détient la responsabilité d'analyse des demandes auprès des fonds de Soutien d'Entreprises pour la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été analysé et est recommandé suite à la rencontre du mois de septembre

MRC-CI-2017-09-05 - 5000\$

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Donald Gagnon et résolu que le conseil régional de la MRC Pontiac approuve la recommandation MRC-CI-2017-09-05 du comité d'investissement.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING THAT the Investment Committee has the responsibility of analyzing applications from the Business Support Funds for the MRC de Pontiac;

CONSIDERING THAT this file has been analyzed and is recommended following the meeting in September

MRC-CI-2017-09-05 - \$ 5,000

It is moved by Regional Councilor Donald Gagnon and resolved that the Regional Council of the MRC Pontiac approves the recommendation of the Investment Committee MRC-CI-2017-09-05.

CARRIED

Nous enregistrons le départ de monsieur Winston Sunstrum à 10h56.
We register the departure of Mr. Winston Sunstrum at 10:56 a.m.

9.3.3 MRC-CI-2017-09-06

RESOLUTION

C.M. 2017-09-14

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'investissement a la responsabilité d'analyser les demandes des Fonds de soutien d'entreprises pour la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été analysé et recommandé par suite de la rencontre du mois de septembre;

CONSIDÉRANT les discussions du conseil régional de la MRC de Pontiac quant au lien avec la restauration;

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Doris Ranger.

UN VOTE EST APPELÉ:

POUR: Bryson - Sheenboro - Chichester

CONTRE: Bristol, Shawville, Clarendon, Portage-du-Fort, Fort-Coulonge, Litchfield, Campbell's Bay, Mansfield-et-Pontefract, Thorne, Otter Lake, Rapides-des-Joachims, Alleyn-et-Cawood, Waltham, L' Ile-du-Grand-Calumet;

ABSENT POUR LE VOTE - Conseiller régional M. Winston Sunstrum
- Allumettes Island

La demande portant le numéro MRC-CI-2017-09-06 est rejetée.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING THAT the Investment Committee has the responsibility of analyzing applications from the Business Support Funds for the MRC de Pontiac;

CONSIDERING THAT this file was analyzed and is recommended following the September meeting;

CONSIDERING the Regional Councils discussions regarding as to the relationship with restoration ;

It is moved by the Regional Councilor Mrs Doris Ranger.

A VOTE IS CALLED:

FOR: Bryson - Sheenboro - Chichester

AGAINST: Bristol, Shawville, Clarendon, Portage-du-Fort, Fort-Coulonge, Litchfield, Campbell's Bay, Mansfield-et-Pontefract, Thorne, Otter Lake, Rapides-des-Joachims, Alleyn-et-Cawood, Waltham, L'ile-du-Grand-Calumet;

ABSENT FOR THE VOTE - Regional Councillor Mr. Winston Sunstrum - Allumettes Island

The request carrying number MRC-CI-2017-09-06 is rejected.

CARRIED

Nous enregistrons le retour de monsieur Winston Sunstrum à 10h57.
We register the return of Mr. Winston Sunstrum at 10:57 a.m.

9.4 RADIATION DE CRÉANCES - WRITING OFF OF ACCOUNT

RESOLUTION

C.M. 2017-09-15

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par le Comité d'investissement pour défendre les intérêts de la MRC

CONSIDÉRANT la résolution MRC-CI-2017-09-07;

Il est proposé par le conseiller régional Winston Sunstrum et résolu à l'unanimité d'entériner la décision du Comité d'investissement concernant la radiation de créance du dossier S-A 2005-321-002 FLI.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING the steps taken by the Investment Committee to defend the interests of the MRC;

CONSIDERING Resolution MRC-CI-2017-09-07;

It is proposed by Regional Councillor Mr. Winston Sunstrum and unanimously resolved to adopt the decision of the Investment Committee concerning the cancellation of the receivable from file S-A 2005-321-002 FLI.

CARRIED

9.5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RESOLUTION

C.M. 2017-09-16

ATTENDU QUE le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire a conclu avec la MRC de Pontiac une entente financière signée le 23 juillet 2015;

ATTENDU QUE l'entente appelée Fonds de développement du territoire permet la réalisation de projets en fonction des priorités établies par le Conseil des maires pour l'année allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le montant disponible pour cet appel de projets est de 80 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a lancé un appel de projets ;

ATTENDU QUE sept (7) projets ont été reçus totalisant 208 350 \$ de demande de subvention;

ATTENDU QUE l'évaluation a été faite par un comité d'analyse composé de cinq personnes nommées par le Conseil des maires, le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE l'évaluation s'est faite selon une grille d'évaluation qui a été adoptée par le Conseil des maires en même temps que la Politique de soutien aux projets structurants lors d'une séance régulière du Conseil (résolution CM-2015-10-18);

Il est proposé par monsieur Terry Murdock et résolu d'accepter les recommandations du comité d'analyse des projets structurants du Fonds de développement du territoire et d'accorder le financement aux projets suivants :

Municipalité de Shawville (construction d'un gazebo) : 7 193.01 \$
 Association récréative de Chapeau (construction de toilettes publiques): 10 000 \$
 Association récréative de Bryson (patinoire extérieure) : 10 000 \$
 Patro de Fort-Coulonge (planches à pagaie) : 7 755 \$

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS the Ministry of Municipal Affairs and Land Occupancy has signed a financial agreement with the MRC of Pontiac on July 23, 2015;

WHEREAS the agreement called Territorial Development Fund allows the realization of projects according to the priorities established by the Council of Mayors for the year from April 1, 2017 to March 31, 2018;

WHEREAS the amount available for this call for projects is \$ 80,000;

WHEREAS the MRC of Pontiac has launched a call for projects;

WHEREAS seven (7) projects were received totaling \$ 208,350 in grant applications;

WHEREAS the evaluation was made by an analysis committee composed of five persons appointed by the Council of Mayors on September 11, 2017;

WHEREAS the evaluation was based on an evaluation grid that was adopted by the Council of Mayors at the same time as the Supporting Structural Projects Policy at a regular Council meeting (Resolution CM-2015-10 -18);

It is proposed Regional councillor Mr. Terry Murdock and resolved to accept the recommendations of the Structural Projects Analysis Committee of the Territorial Development Fund and to provide funding to the following projects:

Municipality of Shawville (construction of a gazebo): \$ 7,193.01
 Chapeau Recreation Association (public toilet construction): \$ 10,000
 Bryson Recreation Association (outdoor rink): \$ 10,000
 Patro de Fort-Coulonge (paddle boards): \$ 7,755

CARRIED

9.6 ASSOCIATION DE LOISIR DE PERSONNES HANDICAPÉS INTÉLLECTUELLES DU PONTIAC

RESOLUTION

C.M. 2017-09-17

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de Loisir pour personnes handicapés intellectuelles du Pontiac;

CONSIDÉRANT que la demande ne correspond pas aux critères des fonds FDT;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil régional de la MRC Pontiac;

Il est proposé par le conseiller régional M. Bill Stewart et résolu de commanditer l'association avec des fonds provenant du budget Sports et loisirs d'un montant de 2500 \$.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING the request from Association de Loisir pour personnes handicapés intellectuelles du Pontiac;

CONSIDERING the request doesn't fit the criteria of the FDT funds;

CONSIDERING the willingness of the Regional council of the MRC Pontiac;

It is moved by Regional Councillor Mr. Bill Stewart and resolved to assist the association with monies coming from the Sports and Leisure budget in the amount of 2500\$.

CARRIED

9.7 FILM GRATTEUX

RESOLUTION

C.M. 2017-09-18

ATTENDU QUE le film Gratteux sera réalisé dans le Pontiac et que l'équipe de production sera hébergée dans le Pontiac;

ATTENDU QUE le film est une comédie dramatique de 85 minutes prenant place dans la région du Pontiac mettant en scène des jeunes de la région;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 210 000 \$ et qu'une partie des dépenses sera effectuée dans la MRC;

ATTENDU QUE le film a reçu une subvention du CALQ;

ATTENDU QUE la direction régionale du Ministère de la Culture et des Communications du Québec a confirmé que la MRC de Pontiac pouvait octroyer une subvention dans le cadre de l'Entente culturelle du Pontiac ;

Il est proposé par la conseillère régionale Kathy Bélec et résolu d'approuver une subvention de 25 000 \$ issue de l'Entente de développement culturelle de la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE

NON-OFFICIAL TRANSLATION

WHEREAS the film Gratteux will be made in the Pontiac and that the production team will be hosted in the Pontiac;

WHEREAS the film is an 85-minute drama comedy in the Pontiac region featuring local youth;

WHEREAS the total cost of the project is \$ 210,000 and part of the expenses will be incurred in the MRC;

WHEREAS the film received a grant from the CALQ;

WHEREAS the regional headquarters of the Quebec Ministry of Culture and Communications confirmed that the MRC Pontiac could award a grant under the Pontiac Cultural Agreement;

It is proposed by Regional Councilor Kathy Bélec and resolved to approve a \$ 25,000 grant from the Cultural Development Agreement of the MRC of Pontiac.

CARRIED

9.8 NOMINATION SUR LE CA DE TOURISME OUTAOUAIS

RESOLUTION

C.M. 2017-09-19

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac s'implique dans des projets régionaux

ATTENDU QUE la présence de la MRC de Pontiac sur des conseils d'administration est essentielle pour que le Pontiac soit représenté au niveau régional et que le Pontiac puisse bénéficier des services des organismes régionaux

Il est proposé par la conseillère régionale madame Kim Cartier -Villeneuve et adopté à l'unanimité de nommer Mme Chantal Lair pour représenter la MRC de Pontiac sur le Conseil d'administration de Tourisme Outaouais .

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS the MRC of Pontiac is involved in regional projects

WHEREAS the presence of the MRC Pontiac on boards of directors is essential for the Pontiac to be represented at the regional level and for the Pontiac to benefit from the services of regional bodies;

It was moved by Regional councillor Mrs. Kim Cartier-Villeneuve and unanimously resolved to appoint Ms Chantal Lair to represent the MRC Pontiac on the Board of Directors of Tourism Outaouais.

CARRIED

10 GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY

10.1 APPROBATION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX PORTANT SUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS ET 10 HA ET PLUS) ET AUTRES DISPOSITIONS

RESOLUTION

C.M. 2017-09-20

Approbation des modifications aux règlements municipaux portant sur la demande à portée collective (îlots déstructurés et 10 ha et plus) et autres dispositions

ATTENDU QUE la Municipalité de Shawville a adopté le 8 août 2017 les règlements 415, 416, 417, 418 et 419;

ATTENDU QUE les règlements 415, 416, 417, 418 et 419 sont conformes avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les dispositions du Document complémentaire de la MRC de Pontiac;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur John Armstrong et résolu d'approuver les règlements 415, 416, 417, 418 et 419 de la Municipalité de Shawville.

Il est également résolu d'émettre le certificat de conformité desdits règlements.

ADOPTÉE

non-official translation

Approval of the Amendments to the Municipal By-Laws regarding the Application of Collective Scope (Destructured Tracts and 10 Ha or More) Other Provisions

WHEREAS the Municipality of Shawville adopted on August 8, 2017, by-laws 415, 416, 417, 418, and 419;

WHEREAS by-laws 415, 416, 417, 418, and 419 are in line with the objectives of the Land Use and Development Plan and with the provisions of the Complementary Document of the Pontiac County;

It is moved by Regional Councillor Mr. John Armstrong and resolved to approve by-laws 415, 416, 417, 418, and 419 from the Municipality of Shawville.

It is also resolved to issue the certificate of conformity of the said by-laws.

CARRIED

10.2 DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE

RESOLUTION

C.M. 2017-09-21

Attendu que les Municipalités régionales de comté (MRC) du Québec se sont vu confier la compétence exclusive des cours d'eau de leur territoire en vertu de la Loi sur les compétences municipales (LCM) (L.R.Q, chap.C-47) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003;

Attendu que la LCM confère aux MRC le devoir et l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux des cours d'eau lorsqu'elles sont informées de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens (art.105) et confère le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien de cours d'eau (art.106);

Attendu que le conseil de la MRC de Pontiac a adopté le règlement numéro 138-2008 régissant toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Pontiac;

Attendu que la MRC a adopté, le 25 mai 2009, une politique ayant pour objectif de définir le cadre d'intervention quant aux obligations et responsabilités qui incombent à cette dernière à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et sous sa compétence exclusive, conformément aux articles 103 à 110 L.C.M.;

Attendu que la mise en valeur de cette politique s'appuie partiellement sur une entente prévue par l'article 108 L.C.M. entre la MRC et les municipalités locales, notamment quant à la fourniture des services d'une ou des ressources locales pour agir comme personne(s) désignée(s) au sens de l'article 105 L.C.M. ainsi que de la main-d'œuvre, des équipements et du matériel requis pour la surveillance et l'exécution des travaux mentionnés dans la politique;

Attendu que chaque année, en vertu de son règlement 138-2008 (art. 14) la MRC de Pontiac ainsi que les municipalités locales exigent que des interventions soient réalisées par des propriétaires pour rétablir le libre écoulement des cours d'eau obstrués par le castor;

Attendu que la tarification appliquée en vertu du règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune (L.C.F. chap. C-61.1,r.32) entrée

en vigueur le 1^{er} avril 2017 prévoit un tarif de 320.\$ pour l'obtention d'un permis SEG exigé par le MFFP pour les interventions sur des barrages de castor de façon préventive ;

Attendu que la MRC de Pontiac souhaite appuyer la résolution numéro 08-17-225 de la MRC de Témiscamingue et la résolution numéro 17-08-292 de la MRC des Collines de l'Outaouais portant sur la tarification SEG;

Il est proposé par monsieur Donald Gagnon et résolu par la présente de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Luc Blanchette, de modifier l'article 7.0.1 du Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, afin d'exclure de la tarification reliée à l'exploitation de la faune toutes les interventions faites par une MRC, une Municipalité ou des citoyens lorsque ces dernières sont effectuées en vertu des articles 103 à 110 de la LCM.

ADOPTÉE

Non-official translation

Whereas the Regional Municipalities of County (MRC) of Quebec have been entrusted the exclusive jurisdiction of the rivers of their territory under the Act on Municipal Powers (LCM) (RSQ, chapter C-47) in force since 1 January 2003;

Whereas the LCM grants the MRCs the duty and the obligation to carry out the work required to restore the normal flow of the waters of the rivers when they are informed of the presence of an obstruction that threatens the safety of the people or (art.105 confers the power to carry out work permitting the creation, development or maintenance of watercourses (art.106);

Whereas the Council of the MRC Pontiac adopted by-law number 138-2008 governing all matters relative to the flow of water of the rivers of the MRC of Pontiac;

Whereas on May 25, 2009, the MRC adopted a policy aimed at defining the intervention framework with regard to the obligations and responsibilities incumbent on the RCM with respect to the rivers located in its territory and exclusive jurisdiction, in accordance with Articles 103 to 110 of the LCM;

Whereas the development of this policy is based in part on an agreement provided for in section 108 L.C.M. between the MRC and the local municipalities, in particular as regards the provision of the services of one or more local resources to act as designated person (s) within the meaning of Article 105 L.C.M. as well as the labor, equipment and materials required for the supervision and execution of the work referred to in the policy;

Whereas the MRC de Pontiac and the local municipalities require that interventions be carried out by landowners to restore the waterlogging of watercourses obstructed by the beaver, under by-law 138-2008 (section 14) ;

Whereas the tariff under the Wildlife Feasibility Regulations (CFA Chapters C-61.1, r.32), which came into force on April 1, 2017, provides for a tariff of \$ 320 for obtaining of a SEG permit required by the MFFP for interventions on beaver dams on a preventive basis;

Whereas the MRC of Pontiac wishes to support the MRC de Témiscamingue resolution number 08-17-225 and the MRC des Collines de l'Outaouais resolution number 17-08-292 concerning SEG pricing;

It is moved by Regional Councillor Mr. Donald Gagnon and resolved hereby to request the Minister of Forests, Wildlife and Parks, Mr. Luc Blanchette, to amend section 7.0.1 of the Regulation respecting wildlife pricing in order to exclude all interventions made by an MRC, a Municipality or the citizens when they are carried out under sections 103 to 110 of the CMA, from the tariff associated with the operation of wildlife.

ADOPTÉE

10.3 DEMANDE AU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR LA MODIFICATION DES LIGNES DIRECTRICES RELATIVE À L'ENCADREMENT DE LA VENTE DE TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À DES FINS DE VILLÉGIATURE PRIVÉE, DE RÉSIDENCE PRINCIPALE

RESOLUTION

C.M. 2017-09-22

Attendu que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a émis de nouvelles lignes directrices au mois de février 2016 relativement à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale ou à d'autres fins personnelles;

Attendu que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'a procédé à aucune étude d'impact et n'a pas consulté le milieu municipal avant d'aller de l'avant avec des exigences additionnelles significatives;

Considérant la résolution de la MRC de Témiscamingue # 08-17-227, la résolution de la MRC de Joliette # 143-09-2017 et la résolution de la MRC de Pontiac du 23 janvier 2017 # C.M. 2017-01-14

Il est proposé par le conseiller régional monsieur David Rochon et résolu unanimement de demander à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, de débiter le processus de consultation auprès des MRC signataires des ententes de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État afin revoir les lignes directrices relative à la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale.

ADOPTÉE

non-official translation

Whereas the Department of Energy and Natural Resources issued new guidelines in February 2016 with respect to the supervision of the sale of lands in the domain of the State for private cottagers, and for other personal purposes;

Whereas the Ministry of Energy and Natural Resources did not carry out any impact assessment and did not consult the municipal environment before proceeding with significant additional requirements;

Considering the resolution of the RCM of Témiscamingue # 08-17-227, the resolution of the MRC de Joliette # 143-09-2017 and the resolution of the MRC of Pontiac of January 23, 2017 # C.M. 2017-01-14;

It was moved by Regional Councillor Mr. David Rochon and unanimously resolved to ask Mr. Pierre Arcand, Minister of Energy and Natural Resources, to begin the process of consultation with the MRCs who signed the Delegation of Land Management and Management Agreements on sand and gravel on the lands in the domain of the State to review the guidelines for the sale of land in the domain of the State for the purpose of private vacation, principal residence.

CARRIED

10.4 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET RETRAIT DES DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL

INFORMATION

RESOLUTION**C.M. 2017-09-23****Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) et retrait des dépenses pour l'entretien hivernal – Appui aux municipalités.**

Attendu que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1er avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

Attendu que le volet municipal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 par le versement de contributions financières aux municipalités;

Attendu que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont la sécurité, la chaussée, le drainage et les abords de route ainsi que les dépenses d'investissement dont l'usage est destinée de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) et l'achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.);

Attendu que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveaux 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

Attendu que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

Attendu que les dépenses liées à l'entretien hivernal, représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissements du PAERRL;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Winston Sunstrum et résolu d'appuyer la MRC de Témiscamingue – résolution 08-17-228, et la démarche des municipalités locales dans le présent dossier :

Que la MRC de Pontiac demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Que copie de la présente résolution soit transmise pour appui à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au député de Pontiac monsieur André Fortin.

non-official translation - in part

It is proposed by regional councillor Mr. Winston Sunstrum and resolved to support the MRC de Témiscamingue - resolution 08-17-228, and the approach of the local municipalities in this file:

That the MRC Pontiac request the Québec Department of Transport, Sustainable Mobility and Transportation Electrification to review its decision and not to exclude expenses related to winter maintenance from the accountability of the Program support for the maintenance of the local road network;

That a copy of this resolution be sent to the Fédération québécoise des municipalités du Québec, to the regional directorate of the Ministère des

Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, and to the deputy from Pontiac Mr. André Fortin.

CARRIED

11 DIVERS | MISCELLANEOUS

11.1 RENCONTRE DU 7 NOV. COMITÉ ADMIN

INFORMATION - RENCONTRE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 7 NOVEMBRE SERA ANNULÉ.
THE MEETING OF ADMINISTRATION COMMITTEE FOR NOV. 7TH WILL BE CANCELLED.

11.2 CONFÉRENCE DE PRESSE - CONNEXION RESSOURCES CENTER

11.3 POLICING

Councillor Murray is very concerned about the 3 drug houses in her municipality, she feels the police are doing nothing.

She wants a reaction before someone dies of an overdose.

Councillors Murdock and Alain Gagnon explain that there are investigations to be done, that drug cases are not as cut and dry as a stop sign violation.

Warden Durocher also mentions the CSP committee, he mentions the municipality of Shawville should send in their priorities as drugs. He asks how many have done so?

Councillor Sunstrum mentions that in the past their concern was break and entries and that was cleared up. This doesn't mean it wont happen again, but they have gone done.

12 FERMETURE | CLOSING

Warden Durocher asks how many municipalities are going to Québec city. He will check the register when he arrives. He is trying to build files.

October 3rd - M. Vézina from Pontiac Fiber will be here.

Cap sur l'Ouest is a very important document for the next 5-10-20 years for us. This will get the government to invest in the 3 west MRCs , it says we need the tools to move on especially here in the west.

This item will be discussed next week during the Plenary committee working session.

RESOLUTION

C.M. 2017-09-24

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Brent Orr et résolu de terminer la rencontre du conseil régional de la MRC Pontiac du à 11h29.

ADOPTÉE

It is moved by Regional councillor Mr. Brent Orr and resolved to close the meeting of of the Regional County at 11:29.

CARRIED

Bernard Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

Raymond Durocher
Préfet